

Guide

DU VÉLO
À CACHAN



Sommaire

Cachan, une ville apaisée 4

Des aménagements multiples pour favoriser la pratique du vélo 4

Une instance participative dédiée 7

Des initiatives pour encourager la pratique du vélo 7

Adoptez le vélo! 8

Les bienfaits du vélo 8

Acheter ou louer un vélo 10

Entretien son vélo 10

Apprendre à faire du vélo 10

L'équipement pour rouler en toute sérénité... et sécurité! 11

Sécurité 12

Signalisation 12

Soyez prudent! 13

Savoir vivre ensemble sur l'espace public 14





Avec l'équipe municipale et les services de la Ville, nous agissons quotidiennement pour offrir aux Cachanaises et Cachanais un avenir plus durable et plus serein. Ce guide du vélo en est une illustration concrète.

Parce que la mobilité est un levier crucial de la transition écologique, nous avons engagé depuis plusieurs années un travail ambitieux pour transformer notre commune : développement de services pour les cyclistes, création de stationnements, initiations au vélo pour les élèves de CM1... Nous avons également œuvré aux côtés du territoire Grand-Orly Seine Bièvre et du Département du Val-de-Marne pour poursuivre les aménagements cyclables sur le territoire de Cachan qui compte d'ores et déjà 14 km de voies aménagées. Toutes ces actions contribuent à faire de Cachan une ville plus accessible, plus agréable à vivre et plus respectueuse de l'environnement.

Le vélo est un formidable outil de liberté. Pour se rendre à l'école ou au travail, pour faire ses courses ou simplement pour le plaisir de se déplacer autrement, il offre une alternative efficace, économique et bonne pour la santé. Et en choisissant de vous déplacer à vélo, vous contribuez, vous aussi, à faire de Cachan un espace plus apaisé, plus respirable, où il fait bon vivre.

Ce guide pratique, réalisé en collaboration avec le Comité Mobilités, a vocation à vous accompagner dans votre usage quotidien du vélo à Cachan. Complété par une carte recensant les itinéraires et aménagements cyclables de la ville, il s'inscrit dans notre volonté, à travers la mise en œuvre du plan vélo, de favoriser une pratique du vélo plus simple, plus sûre et accessible à toutes et tous.

À vos côtés,

Hélène de Comarmond,
Maire de Cachan



Cachan, une ville apaisée

Des aménagements multiples pour favoriser la pratique du vélo

Depuis plusieurs années, la Ville de Cachan se mobilise pour promouvoir un mode de vie plus durable et sain. Elle a ainsi déployé un grand nombre d'aménagements pour favoriser la pratique du vélo et encourager les mobilités douces. Pistes et bandes cyclables, augmentation des zones à 30 km/h, cédez-le-passage pour les vélos, arceaux multiples, bornes de réparation... sont autant d'actions pour rendre la ville plus accessible, l'apaiser et mieux partager l'espace public entre différents usages en matière de mobilité.



14 km

De voies aménagées
dont 6 km de piste cyclable

416

Places de stationnement



5

Stations Vélib'



Zones

30 km/h

50

Cédez-le-passage
cycliste



6

Bornes de réparation vélo
gratuites et accessibles 7j/7
en libre-service



Les aménagements cyclables

Cachan compte 33,8 km d'aménagements cyclables et de voies apaisées en 2025. Près de 14 km de voies sont aménagées, dont 6 km de pistes cyclables sécurisées et praticables avec les enfants (réservées aux seuls cyclistes). Ce chiffre est appelé à croître avec, entre autres, l'aménagement du quartier Campus Cachan qui privilégie les mobilités douces.

La Ville a également développé de nombreuses zones limitées à 30 km/h et des zones de rencontre (20 km/h) pour pacifier la circulation.



Le stationnement vélo

La Ville a créé différents stationnements pour les vélos et multiplié les arceaux dédiés. Cachan dispose ainsi de 416 places de stationnement dédiées aux vélos, dont 394 sur la voie publique. À proximité des gares (Arcueil-Cachan et Bagneux), 76 places couvertes offrent une solution pratique et sécurisée. La RATP a prévu de développer 102 places parkings vélo à moins de 70 m de la gare RER et, en lien avec l'arrivée de la ligne 15 Sud, des places de stationnement complémentaires verront le jour à proximité de la gare d'Arcueil-Cachan.





Le réseau Vélib'

Cinq stations Vélib' sont implantées dans des zones stratégiques de la ville :

- À proximité de la gare d'Arcueil-Cachan (25 points d'accroche)
- À proximité de la gare de Bagneux (22 points d'accroche)
- Dans la rue Marc Sangnier (20 points d'accroche)
- Dans la rue des Saussaies (15 points d'accroche)
- Dans la rue Guichard en proximité de la rue piétonne commerçante (18 points d'accroche)

Deux nouvelles stations Vélib' seront prochainement installées.

Les bornes de réparation

La Ville dispose de **6 bornes de réparation** et de gonflage. Ces bornes se trouvent dans les rues suivantes :

- Au niveau de l'avenue Carnot
- Au niveau de l'avenue Aristide-Briand
- Au niveau de l'avenue du Président Wilson
- Dans la rue Guichard
- Dans la rue Marc-Sangnier
- Au niveau de l'avenue Louis-Georgon



Une autorisation conditionnelle de franchissement (M12)

La Ville a installé près de **50 panneaux cédez-le-passage en décembre 2024**, dans le cadre d'une expérimentation réalisée en lien avec le Comité Mobilités. Le cédez-le-passage oblige à laisser la priorité aux véhicules déjà engagés.



Une instance participative dédiée

Le Comité Mobilités de Cachan est une initiative participative visant à améliorer les déplacements doux et à favoriser le partage de l'espace public. Créé dans la continuité du comité vélo de 2019, il élargit désormais son champ d'action à l'ensemble des mobilités actives, incluant le vélo et la marche. Ce comité joue un rôle clé dans l'analyse des infrastructures cyclables et piétonnes, ainsi que la formulation de recommandations sur l'aménagement urbain. Il est composé de 16 habitants, dont des représentants d'associations, des membres des conseils de quartier et des citoyens tirés au sort. Les élus et agents municipaux participent aux échanges afin d'assurer une prise en compte efficace des propositions. Des réunions de concertation sont organisées pour discuter des différentes actions et projets sur les questions de mobilités.

Pour en savoir plus sur le Comité Mobilités : parlonsensemble-cachan.fr

Des initiatives pour encourager la pratique du vélo

Afin de favoriser l'utilisation du vélo chez les jeunes et d'encourager ce mode de déplacement bénéfique tant pour la santé que l'environnement, la Ville a mis en place différentes actions. La dernière en date est la participation au dispositif national « Le Savoir Rouler à Vélo », initié par l'État pour développer l'apprentissage du vélo chez les enfants.

En 10 heures, le « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique

À Cachan, ce sont **320 élèves de CM1** qui ont ainsi passé ce permis en 2025.



Adoptez le vélo !

Le vélo est un mode de déplacement économique, bon pour la santé et respectueux de l'environnement. Il permet de se déplacer rapidement en ville, tout en réduisant le stress. Choisissez un vélo adapté à vos besoins, équipez-vous d'un bon antivol, d'un casque et d'éclairages, et respectez les règles de circulation. Bien préparé, vous roulez en toute sécurité et avec plaisir au quotidien.

Les bienfaits du vélo

Le vélo offre de nombreux avantages, tant pour la santé que pour l'environnement. Il permet de rester actif, et de profiter pleinement de ses déplacements au quotidien.



Plus rapide sur les courtes distances

En ville, le vélo est plus rapide que la voiture sur les trajets de moins de 5 km, et souvent aussi jusqu'à 10 km.

Un allié pour la santé

Le vélo est un excellent moyen de renforcer le cœur, améliorer l'endurance et maintenir une bonne forme physique tout en réduisant le stress.

Le saviez-vous ?

1 - Combien de temps met-on pour parcourir 1 km à Cachan ?

En voiture : environ 3 à 4 minutes, sans tenir compte du temps pour se garer.

En bus : environ 2 minutes, sans tenir compte du temps d'attente.

À vélo : de 3 à 5 minutes, porte à porte.

2 - Pourquoi la pratique du vélo est-elle bonne pour la santé ?

Elle stimule la circulation sanguine et renforce le cœur.

Elle favorise le sommeil et le transit, comme tout exercice physique.

Elle diminue le stress et améliore le bien-être général.

3 - Quantité de CO₂ émise pour un trajet d'1 km (en comprenant la fabrication) ?

Avec une voiture thermique : environ 240 g de CO₂/km.

Avec une voiture électrique : environ 150 g de CO₂/km.

Avec un vélo classique : environ 21 g de CO₂/km.

Avec un vélo électrique : environ 27 g de CO₂/km.

Des émissions de CO₂ réduites

En choisissant le vélo, vous contribuez activement à la réduction des gaz à effet de serre et à la protection de notre planète.



Facile à garer

Le vélo peut être garé presque partout, avec de nombreux stationnements disponibles à Cachan.



Calme et silencieux

Il offre une expérience de déplacement apaisante, sans bruit ni pollution sonore, idéale pour profiter du paysage.



Acheter ou louer un vélo

- **La Région Île-de-France** offre une aide allant jusqu'à 50 % pour l'achat d'un vélo.
- **Certains employeurs**, comme la mairie de Cachan, appliquent aussi le forfait mobilités durables : parlez-en au vôtre !
- **L'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB)** organise des bourses aux vélos d'occasion et des marquages antivol.
- **Certaines enseignes** reprennent et revendent les vélos usagés.

Les aides pour l'achat d'un vélo électrique



- **Véligo Location** permet de louer un vélo électrique pour 6 mois avec entretien inclus, souvent partiellement pris en charge par l'employeur.
- **Vélib' Métropole**

Entretenir son vélo

- **Dégraissez régulièrement la chaîne** en enlevant saletés et anciennes graisses avec un dégraissant et une brosse pour les zones difficiles.
- **Lubrifiez la chaîne et les pièces mobiles** avec un lubrifiant adapté, puis essuyez l'excédent pour éviter l'accumulation de saleté.
- **Vérifiez la pression des pneus** toutes les 2 à 3 semaines pour garantir une bonne tenue de route.

Vous voulez être accompagné ?

L'Accorderie de Cachan est une association qui propose des ateliers pour apprendre à réparer son vélo, dans un esprit d'entraide où chacun échange du temps et des compétences.

cachan@accorderie.fr

www.accorderie.fr/accorderie-cachan/

Votre vélo a un souci ?

Situé rue Guichard, en plein cœur de Cachan, l'atelier vélo est un magasin qui propose vente, entretien et réparation, avec un accueil professionnel et un outillage complet.



Apprendre à faire du vélo

L'association MDB propose le dispositif « En confiance à vélo » : des séances de remise en selle encadrées, pour gagner en assurance à vélo en ville. Elles durent de 45 min à 1 h, en petit groupe ou en individuel. Des vélo-écoles en Île-de-France permettent d'apprendre ou de reprendre le vélo en toute sécurité, quel que soit son niveau. Des antennes proches de Cachan existent, notamment à Sceaux ou Villejuif.



En savoir plus 

L'équipement pour rouler en toute sérénité... et sécurité!

Pédaler, c'est bien, mais bien équipé, c'est encore mieux !
Pour allier sécurité et confort, découvrez les accessoires indispensables, recommandés et pratiques pour vos trajets à vélo.

Équipement obligatoire

Équipement recommandé



Pensez à utiliser un antivol efficace et à l'attacher en priorité au cadre de votre vélo !



L'antivol en U : très solide, sa forme rigide le rend difficile à forcer. Il offre l'un des meilleurs niveaux de sécurité.



L'antivol chaîne : robuste et flexible, il permet d'attacher le vélo à différents types de supports.



L'antivol pliant : composé de barres articulées, il allie compacité et bon niveau de protection.



L'antivol spirale : léger et pratique, il convient aux arrêts de courte durée ou en complément d'un antivol principal.



L'antivol de cadre : fixé directement sur le vélo, il bloque la roue arrière, idéal pour les arrêts rapides.

Sécurité

Signalisation



Bande ou piste cyclable obligatoire
et réservée aux cycles.



Bande ou piste cyclable conseillée
et réservée aux cycles.



Bande cyclable:
tracée sur la route,
sans séparation physique.
Piste cyclable:
séparée de la route
par un aménagement
dédié.



Double-sens cyclable:
voie à double sens
cyclable pour les cycles
et à sens unique
pour les véhicules.



Zone de rencontre:
priorité aux piétons,
double sens cyclable et
vitesse limitée à 20 km/h.



Signalisation d'une voie verte: réservée
pour les vélos, partagé
avec les piétons et les
véhicules non motorisés.



Zone 30: priorité
aux cycles, double
sens cyclable et vitesse
limitée à 30 km/h.



Autorisation conditionnelle de franchissement pour cycles (M12): autorisation de s'engager à une intersection dans la direction indiquée par la flèche, sans s'arrêter au feu **s'il n'y a pas de danger ni de piéton engagé sur le passage clouté.**



Danger de débouché de cyclistes: invite les automobilistes à être vigilants, car ils peuvent croiser des cyclistes qui traversent la route.



Le sas cycliste: espace réservé aux cyclistes, placé juste avant le feu tricolore, délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter (sous peine d'une amende de 135€).



Voie exclusivement réservée aux cyclistes
dans le sens indiqué
par la flèche.



Trajectoire conseillée
notamment pour passer
un carrefour dangereux.



Voie réservée aux bus
et autorisée aux cycles.



Accès interdit aux cycles
et accès sauf pour les cycles.

Soyez prudent !

La conduite d'un vélo ou d'une trottinette nécessite une attention constante. Le respect des usagers les plus vulnérables, comme les piétons, est essentiel. Se déplacer en douceur, c'est aussi adopter une conduite responsable et partager l'espace public en toute sécurité.

Quelques règles générales pour rester prudent à vélo

- Gardez une « bulle de sécurité » : maintenez une distance suffisante avec les véhicules et indiquez vos changements de direction en tendant le bras.
- Ne roulez pas sur les trottoirs et dans les rues piétonnes.
- Faites attention aux piétons.
- Circulez sur le côté droit de la chaussée, à environ 1 m du trottoir et attention aux portières.
- Ne doublez jamais un bus ou un camion par la droite et ne circulez pas à droite d'un bus.
- Mesurez votre vitesse pour garder le contrôle en toutes circonstances.
- Soyez prudent lors du passage de camions en raison de l'appel d'air qui peut déséquilibrer.
- La nuit, portez un gilet rétro-réfléchissant.
- En groupe : roulez à deux de front.
- Respectez les limitations de vitesse à vélo, notamment en agglomération. Ne circulez pas à deux sur un vélo conçu pour une seule personne.
- Rails de tramway et grilles de caniveaux : abordez-les lentement et en biais pour éviter glissades ou roues coincées, surtout par temps de pluie.



Le saviez-vous ?

En vélo, comme en voiture, il est interdit de téléphoner ou de consommer de l'alcool ou des substances, **sous peine d'une amende de 135 €**. Les oreillettes, casques audio et écouteurs sont également interdits. Le port du casque est recommandé pour tous et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Savoir vivre ensemble sur l'espace public

Apprenons à partager l'espace public avec respect et attention. Chaque usager, qu'il soit à pied, à vélo, en trottinette ou en véhicule motorisé, a un rôle à jouer pour assurer la sécurité de tous.

Vivre ensemble, chacun à sa place

- Le **piéton a toujours la priorité** sur les trottoirs et passages.
- Les **vélos et trottinettes** doivent adapter leur vitesse et rester vigilants dans les zones partagées.
- Les **véhicules motorisés** doivent ralentir, respecter les distances et ne jamais forcer le passage.



Adoptons les bons réflexes pour une ville plus agréable à vivre.

Vous conduisez une voiture ? Pensez aussi aux cyclistes et aux piétons

- **Doublez un cycliste en laissant au moins 1 mètre en ville et 1,50 mètre hors agglomération**, même si une bande cyclable est dessinée au sol.
- **Ouvrez votre portière à la hollandaise** : utilisez la main opposée pour vérifier qu'aucun cycliste n'arrive.
- **Ne vous arrêtez jamais sur une bande cyclable** : cela met directement les cyclistes en danger.
- **Respectez le SAS vélo au feu rouge** : c'est un espace de sécurité réservé aux cyclistes.



**Automobilistes,
respectez
la limitation
de 30 km/h**



Elle est essentielle pour **protéger les usagers plus vulnérables** : piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes.

Le saviez-vous ?

À **50 km/h**,
une voiture met
environ

25 m
pour s'arrêter
sur route sèche
(dont 15 m de réaction
et 10 m de freinage)

**Découvrez la carte des aménagements cyclables
et des itinéraires conseillés pour vos déplacements à vélo.
Que vous soyez débutant ou cycliste régulier, cette carte
vous aide à circuler facilement, en toute sécurité, et à profiter
pleinement des parcours adaptés dans toute la ville.**



L'atelier du vélo

14 rue Guichard, 94230 Cachan

09 72 52 50 17

latelierduvelo-cachan.fr/Vitrine.html

L'Accorderie de Cachan

179 av. Aristide Briand, 94230 Cachan

06 95 06 15 52

cachan@accorderie.fr

www.accorderie.fr/accorderie-cachan/

Collectif 4C

(Collectif Citoyens Cyclistes Cachan)

4c.cachan.mobilite@gmail.com

MDB Val de Bièvre à vélo

(Mieux se déplacer à bicyclette)

valdebievre@mdb-idf.org

www.mdb-idf.org

 [valbievrevelo](https://www.facebook.com/valbievrevelo)

Région Île-de-France

www.iledefrance-mobilites.fr/

[editorial/aide-achat-velos](http://www.iledefrance-mobilites.fr/editorial/aide-achat-velos)



ville-cachan.fr